

CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE DU 21 FÉVRIER 2020

Présents : MM et Mmes Christian DAIRE, Jean François BALADE, Marie Claude BOUCAU, Jean René BOUCAU, Jacques CATTANEO, Jacqueline CAUBIT, Marjorie DOUMERC, Jacques FAVIER, Mireille LABADIE, Bernard LAMARQUE, Claire LEVEQUE, Nadine NORGUET, Christian RATEAU, Dominique SESE-DUVILLE, Danièle SOUPERBAT, Jaime SOUSA - Excusés : Nathalie NERIS (pouvoir à Mme CAUBIT), Luigi BELLENGE, Aziz EL GORTE, Alice LEFRERE - Secrétaire : Dominique SESE-DUVILLE

ORDRE DU JOUR :

I : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 JANVIER 2020

II : DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

- > 2020-02-1 : Approbation du Compte administratif 2019
- > 2020-02-2 : Approbation du Compte de gestion 2019 du trésorier
- > 2020-02-3 : Affectation du résultat 2019 sur 2020
- > 2020-02-4 : Subvention au CCAS avant le vote du budget 2020
- > 2020-02-5 : Renégociation des prêts – offre de Combo Finances
- > 2020-02-6 : Motion de soutien à la filière vin et eaux-de-vie de vin, proposée par l'Association Nationale des Elus de la Vigne et du vin

III : INFORMATIONS

- > DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours
- > Présentation de l'Avant-Projet Sommaire de rénovation du Club House de football
- > Mise en œuvre du « projet pour lutter contre la fracture numérique »
- > Compte rendu de la dernière « commission Agenda 21 » par M. BOUCAU
- > Compte rendu d'activité du service urbanisme communal par M. FAVIER
- > Compte rendu de la réunion Mobilité – Transports exceptionnels au CRDSG du 22 janvier 2020
- > Présentation du bilan de fin de mandat de l'équipe municipale

IV : QUESTIONS DIVERSES

I : APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 24 JANVIER 2020

Après lecture, le procès-verbal est adopté à l'unanimité des membres présents à la séance.

II : DÉLIBÉRATIONS À PRENDRE

2020-02-1 – APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Sous la présidence de M. LAMARQUE, conseiller délégué aux finances, le conseil municipal examine le compte administratif communal 2019 préparé par M. le Maire et la commission des finances. M. le Maire ayant quitté l'assemblée, le conseil municipal, à l'unanimité :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés 2018 Opération de l'exercice	1.721.401,92 €	192.989,37 € 2.023.264,14 €	196.326,62 € 692.968,87 €	934.834,63 €	3.337,25 € 2.414.370,79 €	2.958.098,77 €
TOTAUX	1.721.401,92 €	2.216.253,51 €	889.295,49 €	934.834,63 €	2.417.708,04 €	2.958.098,77 €
Résultats de Clôture Reste à réaliser		494.851,59 €	588.270,00 €	45.539,14 € 250.523,00 €	588.270,00 €	540.390,73 € 250.523,00 €
TOTAUX		494.851,59 €	588.270,00 €	296.062,14 €	588.270,00 €	790.913,73 €
RESULTATS DEFINITIFS						202.643,73 €

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat

d'exploitation de l'exercice et aux fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaires aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

M. le Maire reprend sa place, remercie les élus de leur confiance et de leur implication au sein de la Commission Finances pour la tenue du budget.

2020-02-2 – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

2020-02-3 AFFECTATION DU RÉSULTAT 2019 SUR 2020

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2019, décide à l'unanimité de procéder à l'affectation du résultat de la section de fonctionnement comme suit :

Résultat de la section de fonctionnement à affecter :

Résultat de l'Exercice 2019	... Excédent	301.862,22 €
Résultat reporté de l'exercice antérieur	... Excédent	192.989,37 €
Résultat de clôture à affecter	... Excédent	494.851,59 €

Besoin réel de financement de la section d'investissement :

Résultat de la section Investissement de l'exercice 2018	... Déficit.....	-	196.326,62 €
Résultat de l'exercice 2019	... Excédent	241.865,76 €
Résultat comptable cumulé :	... Excédent	45.539,14 €
Dépenses d'Investissement reportées	-	588.270,00 €
Recettes d'Investissement restant à réaliser		250.523,00 €
Solde des restes à réaliser -	... Déficit.....	-	337.747,00 €

BESOIN RÉEL DE FINANCEMENT - **292.207,86 €**

AFFECTATION DU RÉSULTAT :

En couverture des besoins réels de financement dégagé à la section d'investissement,

Art 1068 (recettes)..... 292.207,86 €

En Excédent de fonctionnement

Art R 002 (recettes) 202.643,73 €

Transcription budgétaire de l'affectation du résultat :

Fonctionnement :	R 002	:	202.643,73 €
Investissement :	R 1068	:	292.207,86 €
	R 001	:	45.539,14 €

2020-02-4 SUBVENTION AU CCAS AVANT LE VOTE DU BUDGET 2020

En ce début d'exercice budgétaire, le solde de trésorerie du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de TOULENNE doit être abondé afin de faire face aux prochaines factures de fonctionnement. Dans l'attente du vote du budget 2020 du CCAS, le versement d'un acompte (9.000 €) sur la subvention d'équilibre annuelle versée par la commune auprès du CCAS (prévision BP 2020 : 18.000 €) est rendu nécessaire. Cet acompte au CCAS étant entendu comme une subvention versée par le conseil municipal avant le vote du budget communal 2020, l'assemblée communale doit délibérer pour valider ce versement.

Après avoir entendu M. le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal décide **à l'unanimité** de verser au CCAS de TOULENNE la somme de 9.000 € au titre d'acompte sur la subvention annuelle qui sera inscrite au budget primitif 2020 de la commune.

2020-02-5 OPTIMISATION DE LA DETTE - PRESTATION DE SERVICES FINANCIERS PAR COMBO FINANCE

M. le Maire rappelle aux élus la proposition de prestation de services financiers soumise par COMBO FINANCE en vue de réaliser une analyse financière de la dette de la commune, de proposer des stratégies d'optimisation financière, d'aider à la décision et à la gestion du risque et des arbitrages sur les financements.

Il rappelle la décision des élus municipaux lors du conseil municipal du 22 novembre 2019, reportant la signature de cette convention dans l'attente du résultat d'une négociation organisée en interne. Prenant acte de réponses négatives reçues dans ce cadre, M. le Maire propose au conseil municipal de réexaminer l'offre de COMBO Finance afin d'étudier les diverses solutions d'optimisation de la dette en vue de diminuer les charges financières, notamment dans un environnement actuel de taux bas.

Cette recherche d'optimisation se veut sans hausse du risque en vue de la réalisation de gains financiers, notamment avec une sélection des solutions en accord avec les objectifs souhaités par la commune.

A cette fin, COMBO Finance propose un contrat de prestation de service ayant pour objet l'optimisation de la dette, en contrepartie :

- n° 1 : soit d'une rémunération forfaitaire de 4.500 € (TVA en sus à 20%, soit 5.400 € TTC)
- n° 2 : soit d'une rémunération assise sur la seule diminution des charges financières lors de la mise en œuvre effective d'une solution de remboursement, de renégociation, de refinancement ou reprofilage et représentant la moitié de l'économie réalisée par la collectivité les deux premières années (TVA en sus à 20%).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide **à l'unanimité** d'engager une action pour étudier les solutions d'optimisation financière de la dette de la collectivité, et retient la proposition de COMBO Finance, demeurant 26 rue George SAND 75016 PARIS, sur la base de la solution de rémunération n°2.

M. CATTANEO, chargé de suivre cette consultation en interne, a trouvé les réponses des agents du Crédit Agricole de très mauvaise qualité, du fait d'un délai de réponse trop long entre leurs établissements de Langon et de Bordeaux, d'un ton désagréable et d'un sentiment d'incompétence de ses interlocuteurs. M. le Maire rappelle que la CdC du Sud-Gironde n'avait pu renégocier sa dette. M. LAMARQUE soutient la proposition du choix de financement n°2, la commune ne pouvant que gagner avec cette option.

2020-02-6 MOTION DE SOUTIEN A LA FILIERE VIN et EAUX-DE-VIE DE VIN

M. le Maire soumet aux élus municipaux le projet de motion de soutien à la filière vigne et vin française transmise récemment par l'ANEV, association nationale des élus de la vigne et du vin, coprésidée par Mme Nathalie Delattre, sénatrice de la Gironde, et Philippe Huppe, député de l'Hérault. Cette association se mobilise, tout comme le Syndicat des Graves, pour lutter contre les difficultés rencontrées par la filière viticole française depuis que la plupart des importations de vin aux Etats-Unis sont soumises à une surtaxation de 25%. Face à cette situation, les organisations professionnelles ont demandé des mesures d'accompagnement aux autorités nationales et européennes, mais aucune avancée n'est à constater pour l'instant. Elles demandent désormais le soutien des communes et des collectivités locales des territoires viticoles afin que l'Etat continue à soutenir le secteur qui constitue le second poste excédentaire de sa balance commerciale.

« Considérant la décision de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) d'autoriser les USA à prendre des mesures de rétorsions commerciales dans l'affaire des subventions illégales accordées au groupe Airbus, notamment par la France ;

Considérant la décision des USA de taxer les vins tranquilles français à hauteur de 25% de leur valeur ;

Considérant que cette décision est inique car la filière vin est étrangère au conflit de l'aéronautique et est donc une victime collatérale ;

Considérant les menaces des USA de soumettre à brève échéance l'ensemble des vins, vins mousseux et eaux-de-vie de vin français importés sur leur territoire à des droits allant jusqu'à 100% de leur valeur ;

Considérant que ces décisions anéantiraient la position des vins français sur ce marché et auraient des répercussions économiques désastreuses et sans précédent à court et long terme pour nos territoires ;

Considérant que la filière vin et eaux-de-vie de vin permet de diminuer le déficit commercial de la France de plus de 10 milliards, qu'elle représente ainsi le second poste excédentaire de la balance commerciale après l'aéronautique ;

Considérant que ce score à l'export est réalisé par près de 6 000 entreprises ; que cela bénéficie directement et indirectement à 80 000 exploitations viticoles qui dynamisent les territoires concernés en faisant travailler leurs fournisseurs et l'ensemble des commerçants et artisans qui y sont installés ;

En conséquence, le Conseil Municipal demande à M. le Président de la République Française de :

- de faire tout ce qui est en son pouvoir pour empêcher la catastrophe économique qui s'annonce et qui serait la conséquence de décisions nationales et notamment de réfléchir à une suspension provisoire de la taxe dite « GAFA » en vue de trouver un compromis à l'OCDE ;*

- de reconnaître à la filière vin le statut de victime dans le conflit AIRBUS et en conséquence de mettre en place un mécanisme simple et efficace d'indemnisation des entreprises et exploitations de la filière vins touchées par les représailles américaines. »*

Mme SESE-DUVILLE, M. BOUCAU et M. SOUSA sont gênés par l'insertion de la proposition de retrait de la taxe GAFA dans cette motion, la jugeant non justifiée d'autant qu'elle a été suspendue à ce jour par le gouvernement. M. le Maire concède que l'application de cette taxe sur l'activité des « géants du Web » par l'OCDE aura plus d'impacts. M. SOUSA estime que les mesures de rétorsion commerciales des États-Unis ne visent pas que la filière viticole. D'autres secteurs sont touchés durement. Il s'interroge sur la nature du soutien à apporter par le conseil municipal, ainsi que sur le réel impact de cette mesure pour l'ensemble des viticulteurs en fonction du prestige de leurs châteaux. M. le Maire répond qu'il s'agit en l'espèce d'une filière qui se manifeste auprès des élus locaux pour aider ses entreprises. Au travers de cette motion, il s'agit d'un soutien à une filière en général qui touche aussi les petites exploitations en grande difficulté, en vue de stimuler notamment le négoce vitivinicole avec les États-Unis. M. le Maire souligne que cette motion présentée par l'ANEV est soutenue localement par le Syndicat des Graves. Cette demande a également été formulée par un des deux derniers viticulteurs de Toulonne.

Cette motion est adoptée à 14 voix pour et 3 abstentions (MM. CATTANEO, LAMARQUE et SOUSA).

III : INFORMATIONS

1 / DIA (Déclarations d'intention d'aliéner) - Avis du conseil municipal sur les affaires en cours

N° 2020-TOUL-10 Mme MOUSSILLAC épouse LARRIBITE vend une maison d'habitation sise 15 rue de Gazette, sur un terrain d'une superficie totale de 570 m² cadastré section B 94-1331, au prix de 160 000 €.

N° 2020-TOUL-11 Consorts HEYSE vendent un hangar et un garage sis 60 route de Landiras, sur un terrain d'une superficie totale de 713 m² cadastré section B 364-368-2304, au prix de 55 500 €.

N° 2020-TOUL-12 Consorts HEYSE vendent un terrain à bâtir sis 60 route de Landiras d'une superficie totale de 485 m² cadastré section B 368-2304, au prix de 45 500 €

N° 2020-TOUL-13 M. LESCURE vend à la commune de Toulonne un terrain sis rue des Videaux d'une superficie totale de 1.024 m² cadastré section B 2222, au prix de 5 000 €.

N° 2020-TOUL-14 M. GAUTHIER vend un terrain à bâtir sis 1 allée de Louloumet d'une superficie totale de 477 m² cadastré section A792-794, au prix de 60 000 €.

N° 2020-TOUL-15 Mme BLONDEAU vend une maison d'habitation sis 16 rue de l'Eglise sur un terrain d'une superficie totale de 800 m² cadastré section A 432, au prix de 92 000 €.

Le conseil municipal abandonne son droit de préemption pour les affaires qui lui sont présentées. Cet avis sera transmis au Président de la CdC du Sud Gironde pour validation.

2 / Présentation du projet de rénovation et d'extension du Club House de Football par M. CATTANEO

A la demande de M. le Maire, M. CATTANEO présente l'avant-projet sommaire préparé par M. Christian PRADAL, maître d'œuvre de cette opération, visant à agrandir le local de rangement, à réaménager le coin buvette, à créer des toilettes et à isoler par l'extérieur l'ensemble du bâtiment. Ce projet a été présenté à M. BOUFFARD, président de l'Avenir Toulennais et a reçu son aval. Le permis de construire va être déposé dans les prochains jours. Les travaux doivent être réalisés entre début juin et le 15 octobre 2020.

Mme BOUCAU regrette la création d'un seul sanitaire, certes aux normes d'accessibilité. Elle aurait préféré des sanitaires hommes / femmes distincts. M. RATEAU consent que ce point n'ait pas été évoqué jusqu'à présent. M. CATTANEO souligne que le bâtiment aurait dû le cas échéant être agrandi d'autant plus. Il rappelle toutefois la proximité des sanitaires du Complexe sportif.

M. SOUSA souhaite avoir confirmation du type d'aménagements prévus aux abords du club house de football. M. le Maire confirme l'aménagement d'un passage adapté aux piétons et aux véhicules. Il rappelle que la rénovation et l'extension du Club house de football sera financé à près de 70 %, grâce aux subventions de l'État, du Département et de la Fédération Française de Football.

3 / Mise en œuvre du « projet pour lutter contre la fracture numérique » par M. BOUCAU

Dans le cadre du programme 2019 de la commission Agenda 21, un des objectifs était d'élaborer un projet de lutte contre la fracture numérique. Un groupe de travail s'est constitué et s'est réuni plusieurs fois. Un partenariat avec l'ADAV33 (Association des Amis des Voyageurs de Gironde Antenne de Toulonne) nous est apparu pertinent au vu de l'expérience de cette association dans ce domaine.

Nous avons choisi de différencier deux types de service, correspondant aux caractéristiques des usagers potentiels :

- 1 / un destiné aux personnes qui sont autonomes quant à l'utilisation de l'outil numérique
- 2 / un autre permettant d'accompagner les usagers ayant des difficultés dans l'utilisation de l'informatique.

Pour les personnes autonomes, une borne d'accès Internet est implantée dans les locaux de la mairie, en veillant à ce que son fonctionnement ne perturbe pas le secrétariat. Un cadre règlementant l'accès (horaires, sites autorisés, conditions et durée d'utilisation...) est formalisé. Une charte de l'utilisateur a été rédigée ainsi qu'un registre identifiant les usagers. Un ordinateur est mis à disposition ainsi qu'une imprimante. Ce service ouvrira le 2 mars et ensuite selon les jours d'ouverture de la mairie.

Pour les personnes nécessitant un accompagnement, l'accueil se fera dans les locaux du Centre Social de l'ADAV 33 (3 rue de l'Église) où un personnel dédié accompagne les utilisateurs dans leurs démarches auprès des différents organismes sociaux. Trois Toulennais (es) bénévoles se sont proposé (e)s comme aidants numériques et assisteront les personnes ayant besoin d'une aide dans leurs démarches. Ce service sera ouvert à partir du 10 mars les mardis après-midi. Une charte de l'aidant numérique a été élaborée et une convention signée avec l'ADAV33. L'accès à ces services est gratuit.

4 / Compte rendu de la dernière « commission Agenda 21 » - Présentation du bilan 2019 et des projets 2020 par M. BOUCAU

- 1. Poursuite des actions engagées les années précédentes :

Information et sensibilisation au développement durable :

Rédaction d'articles sur le bulletin communal et sur le site internet.

Conférence à organiser autour des thèmes développement durable.

Entretien espaces enherbés :

- Suite à l'interdiction de l'utilisation de produits phytosanitaires : le bilan des solutions mises en application est à réaliser : entretien mécanique de certains espaces (trottoirs), désherbage chimique avec utilisation de vinaigre, désherbage thermique avec appareil « ripagreen ».

- Étude globale par un cabinet sur l'aménagement des trottoirs, du stationnement et de la circulation à réaliser.

- Un essai de laisser des trottoirs enherbés à tondre hebdomadairement : rue de l'Église, début de la rue de la Gravière, rue des Videaux (partie entre pont SNCF et route de Landiras).

Kit développement durable & gobelets réutilisables : continuer les actions d'information auprès des associations.

Économies d'énergie :

– Reprise des propositions de l'étude du SDEEG et ciblage des actions réalisables : parmi les actions préconisées, les moins onéreuses ont été réalisées. Il reste maintenant les plus lourdes (type isolation de bâtiment, rénovation système de chauffage) : après la rénovation du chauffage du groupe scolaire, l'isolation de la coursive est à envisager.

– Le remplacement des tubes et ballons fluos (obligation légale) par des lampes moins énergivores. Leur remplacement par des LED (pouvant être abaissées jusqu'à 85 % de leur puissance) permettrait une baisse de consommation. Le remplacement des lampes défectueuses dans les bâtiments par des lampes basse consommation ainsi que la mise en place de détecteurs de présence pour l'éclairage des pièces de passage ou le passage à l'éclairage par LED se poursuivent. – Après l'étude sur la faisabilité de coupure ou de baisse de l'éclairage public, à certaines heures, mise en œuvre en plusieurs phases du projet (lié à la réfection des trottoirs).

Éducation des enfants aux gestes éco-citoyens :

– Poursuite de l'action compostage et test du compostage de déchets organiques du restaurant scolaire.

– Poursuite de l'action éducative engagée pour éviter le gaspillage des repas au restaurant scolaire.

Obtention du label « territoire BIO engagé » : ce label distingue les collectivités exemplaires dans le domaine « bio » : approvisionnement de leur restauration collective avec au moins 20 % de produits bio dans les menus. La démarche devrait aboutir en 2020.

Actualités de l'Agenda 21 sur le site internet : actualisation d'informations sur l'interdiction des produits phytosanitaires et autres pratiques. Apports d'informations relatives à l'économie sociale et solidaire.

Cheminements doux sur la commune : suivi des projets de lotissements (Gaubert) devant intégrer des cheminements doux et extension du réseau existant : « rue des Menjots – route de Landiras en 2020 ». Participation à l'étude sur les mobilités dans la zone Langon Toulennaise et au schéma d'aménagement RD 1113, traversée complète de la commune. Intégration des cheminements doux dans les différentes OAP du PLUi.

Cartographie des chemins doux de Toulennaise : projet à réaliser.

Espaces verts : lors d'abattages ou de coupes sanitaires, pour chaque arbre coupé et/ou mort remplacement par 2 arbres plantés, à réaliser sur les parcelles coupées et le bois communal en étant vigilant sur les espèces adaptées au changement climatique : pour 2020, plantation sur la place de l'avenue du stade, reboisement parcelle B1206 (entre A62 et route de Landiras)...

Lutte contre les frelons asiatiques : sensibilisation (bulletin communal et distribution de pièges).

Diminution/valorisation des déchets :

– Développer l'information sur les méthodes permettant la diminution de déchets.

– Diffusion des plaquettes d'information du SICTOM + articles.

– Valorisation des coupes et tailles par broyage puis paillage/compostage avec l'achat d'un broyeur pour la commune.

– Amélioration de la répartition des PAV sur la commune.

– Poursuite du ramassage des déchets verts d'avril à novembre.

– **2. Étude de faisabilité** pour produire de l'électricité à partir de panneaux photo voltaïques sur les toits des bâtiments communaux dans le cadre de l'autoconsommation, l'objectif étant de réduire la facture énergie. À envisager pour les futurs projets de bâtiment communal.

– **3. Jardins communaux** : autour de jardiniers stables, renouvellement des locataires. À ce jour, 8 jardiniers pour 9 parcelles/14. Articles parus dans le bulletin communal et à paraître/ journal SO.

– **4. Cale du port** : poursuite du nettoyage par le service technique. L'entretien du bâti par l'association « Adichats » à programmer.

– **5. Groupe « habitat »** : dans le cadre de la dimension sociale Agenda 21, un groupe de travail est constitué avec pour mission le traitement des problèmes d'habitat indigne ou indécent. Une opération RHI (résorption de l'habitat indigne) pourrait être envisagée au cours du prochain mandat (route de Sèves & quartier Gavach).

– **6. Lutte contre la fracture numérique** : en complément de la mise en place du réseau très haut débit sur l'ensemble de la Gironde, la commune propose de développer un service de soutien aux administrés en difficulté face à l'approche numérique en partenariat avec l'ADAV et des volontaires de la commune. Début de ce service début mars 2020 : le 2 à la mairie et le 10 à l'ADAV.

– **7. Sensibilisation à la protection de l'environnement** : organisation d'une opération « ville propre » avec participation des Toulonnais (assos, privés)...

– **8. Autres propositions...** à compléter avec la future équipe municipale.

A l'issue de cette présentation, M. SOUSA fait part de ses interrogations sur l'utilisation du désherbeur thermique (lenteur du passage, forte odeur, efficacité relative...). M. le Maire lui répond que l'efficacité de cet outil doit être prouvée aux termes de plusieurs passages. M. CATTANEO dit qu'il ne s'agit pas d'un produit miracle, que c'est un appareil dédié principalement à traiter les pavés, les bordures et autres endroits difficiles à traiter à la main. Il concède que l'utilisation actuelle va au-delà en passant sur certaines largeurs de trottoirs. Il rappelle qu'un bilan sera dressé à la fin du mois d'avril au bout de 3 mois d'utilisation par les agents techniques. Il s'agira alors de tirer les conclusions. Il confirme qu'un nouveau cycle de désherbage de 15 jours est en cours dans la zone intra-muros. L'action de cet outil freine le développement des herbes et doit les éradiquer au terme de plusieurs passages. Effectivement, l'effet n'est plus celui du désherbant phytosanitaire (anti systémique, antigerminatif et rémanent) précédemment utilisé. Le problème du désherbage perdurera dans les années à venir. M. SOUSA estime qu'il est indispensable de se faire à l'idée qu'il faudra s'habituer à vivre avec de l'herbe dans l'espace urbain, notamment sur les trottoirs. M. CATTANEO admet que cela est une piste, mais pas dans l'intra-muros. M. LAMARQUE souligne que les principales difficultés proviennent de la présence en nombre de trottoirs en gravier sur la commune, où l'herbe pousse facilement. Une réponse est le traitement de ces espaces (béton, enrobé...) mais ces investissements constituent un réel poids financier pour le budget communal. Sur ce point, M. CATTANEO rappelle les estimations financières pour la rénovation des trottoirs de la Rue des pins francs, près de 250.000 € HT pour 750 ml, hors frais d'enfouissement des réseaux et d'éclairage public.

M. BALADE rappelle le prêt aux usagers par le SICTOM d'un broyeur et souligne le succès de l'opération de broyage des sapins de Noël.

Mme BOUCAU propose d'insérer dans le volet social de l'Agenda 21 la décision du conseil municipal portant création d'une tarification progressive du restaurant scolaire, avec notamment la mise en œuvre de la « cantine à 1 € ».

5 / Compte rendu d'activité du service urbanisme communal par M. FAVIER

Au vu des statistiques établies depuis 2008, M. FAVIER informe les élus sur l'urbanisation de la commune et constate le renouveau de la population communale. Pour l'année 2019, 51 permis de construire ont été déposés en Mairie, dont 44 à destination d'habitation (principalement sur la future zone lotie à Cantau). Ont également été traités 35 déclarations préalables à divers travaux (extension, garage...), dont 8 pour la création de piscines. L'instruction de ces actes est réalisée par les services de la CdC du Sud-Gironde. En outre, 66 certificats d'urbanisme, portant principalement sur des informations sollicitées par les notaires avant la cession de biens (maison ou terrains), ont été traités en interne.

6 / Compte-rendu de la réunion « Mobilité transports exceptionnels et poids lourds » organisée le 22 janvier 2020 au Centre Routier Départemental

M. le Maire rappelle le partenariat entre le Département de la Gironde, la CdC du Sud Gironde et les villes de Langon et de Toulonne qui a permis la production d'une étude globale sur les mobilités dans le Langonnais, dont les analyses et les perspectives dépassent le territoire. Parmi les actions identifiées, le comité de pilotage a souhaité réaliser un point particulier sur la circulation des poids lourds (PL) et des transports exceptionnels (TE) afin de mesurer les besoins et les enjeux de leurs passages sur des itinéraires pourtant interdit, et de mettre en place des mesures concrètes.

L'étude a précisé les besoins concernant la nécessité de :

- « matérialiser les itinéraires alternatifs à Toulonne depuis l'autoroute et l'itinéraire de convois hors gabarit évitant le centre-ville de Toulonne ». Une déviation pour rejoindre Toulonne depuis l'autoroute et dévier, notamment, le trafic de transit et celui des hors-gabarits à destination de la RD1113, permettrait de décharger une part du trafic. Ces itinéraires bis doivent également être mis en place afin de décharger l'arrivée d'un surplus de trafic sur le rond-point du Sauternais dû à l'implantation de zones d'activités du côté de Fargues.

- « anticiper la capacité des réseaux de voirie pour accueillir le développement d'activités économiques au-delà de l'autoroute ». Une vigilance autour de l'implantation et des extensions des zones d'activités et leurs accès permettrait de ne pas surcharger une rocade déjà saturée.

Des alternatives devront être étudiées pour accueillir au mieux ces nouvelles activités :

- nouvelle voirie de contournement
- recalibrage de voies existantes
- plan de circulation adapté

Cette réunion a permis de compléter la description de la problématique par un rappel sur :

- > la définition des Routes classées à Grande Circulation sur le territoire national et la liste de celles de Gironde
- > la nature du réseau des itinéraires de Transports Exceptionnels, présentés sur la carte ci-après.

- M. le Maire rappelle que ces éléments devront être intégrés à la réflexion de la commune sur le réaménagement de son centre bourg. La « visibilité » par les utilisateurs du carrefour à l'entrée de l'agglomération entre la RD1113 et la Rue de la Caminasse, itinéraire de Transports Exceptionnels, sera par exemple à renforcer. M. le Maire donne connaissance des mesures et démarches à étudier dans les prochains mois avec le concours des services de l'État en vue de renforcer les obligations de contournement dans les autorisations de circulation délivrées (Etat) et de procéder à une communication adaptée auprès des opérateurs (Etat et Département) :

- Court terme

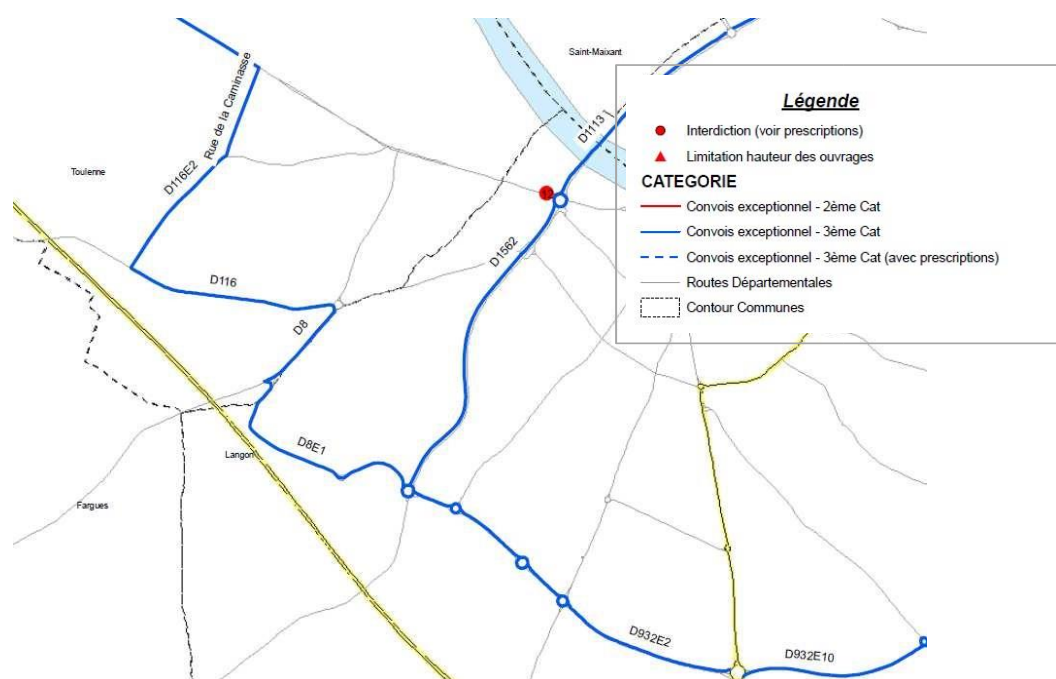
- Etude sur le renforcement des signalisations verticales de police et directionnelle et mise en œuvre au besoin sur la RD1113 en amont du carrefour avec la Rue de la Caminasse (VC 7) dans le sens Preignac-Langon, ainsi que sur les RD 116 E2, RD116 et RD8
- Renforcement des mesures de contrôle par les services de police (Etat, communes)

- Moyen terme

- Procédure de transfert de voirie (classement-déclassement) Département - Commune de Toulonne : RD116E2 (rue de Vincennes / rue de Gazette) et VC7 (Rue de la Caminasse) avec mise à niveau nécessaire (profil type, structure...) de la VC7 conformément à sa future destination de RD.
- Réaménagement des 3 carrefours sur l'itinéraire pour faciliter le contournement du centre-ville de Toulonne par les PL (hors-desserte locale) et les TE
- Recalibrage éventuel de la RD116E2 (rue des Videaux) actuellement RD de 4^{ème} catégorie, voire de la RD116 (2^{ème} catégorie) jusqu'au carrefour avec la RD8.

- Long terme

- Procédure de classement- déclassement de Routes à Grande Circulation (RGC) :
 - o Déclassement de la RD116E3 (rue des pins-francs)
 - o Classement de la future RD (VC7 voie de la Caminasse), RD116E2 (rue des Videaux) et RD116 (route de Landiras)
 - o Déclassement de la RD1113 entre la VC7 et le giratoire RD1562/RD1113 avec aménagement profil urbain



M. le Maire précise qu'il négociera avec le président du Département en vue de réaliser ce transfert de propriété des voies sans la réalisation préalable de travaux spécifiques. M. RATEAU pose la question de la solidité du pont de la Rue des Videaux, au-dessus des voies ferroviaires, pour supporter cette augmentation du trafic de poids lourds. Le maire répond que le pont de la rue des videaux est le même que celui de la rue du pin franc, les 2 voies étant des routes départementales à grande circulation (RGC).

M. le Maire souligne l'attention qu'il porte à informer les élus communaux de l'évolution de cette étude sur les mobilités en Langonnais, et de l'avancée des travaux du comité de pilotage. Toutefois, il a pu constater, avec M. CATTANEO qui l'avait accompagné à cette réunion technique, une certaine lenteur et inertie des services pour réaliser certaines opérations.

M. BALADE tient à faire remonter la difficulté des chauffeurs de Transports Exceptionnels pour rejoindre la Route de Villandraut, ces derniers étant obligés de faire le tour complet du rond-point pour se présenter dans l'axe de cette route.

7 / > Présentation du bilan de fin de mandat de l'équipe municipale

M. le Maire présente à l'ensemble du conseil municipal le bilan de fin de mandat, comme il avait eu l'occasion de la réaliser à mi-mandat, au vu des engagements portés sur la profession de foi diffusée lors des dernières élections municipales. Ce bilan est présenté par thèmes : Travaux, infrastructure ; Voirie, sécurité routière ; Cadre de vie, environnement, urbanisme ; Économie, commerce et artisanat ; Fiscalité, finances ; Service à la population, action sociale, solidarité, citoyenneté ; Enfance, jeunesse, éducation, formations ; Vie culturelle ; Vie associative, sport ; Communication, information ; Intercommunalité. Le contenu intégral du bilan est consultable sur le site internet.

IV : QUESTIONS DIVERSES

M. BALADE informe les élus de la proposition de collecte des déchets verts par le SICTOM entre le 12 mai et le 17 novembre, sur 24 passages. Une augmentation sensible de la tarification de ce service est prévue, passant de 7.720 € en 2019 à 9.264 € en 2020. Une collecte Proxi-déchets (encombrants) aura lieu le 16 juin prochain au point d'apport volontaire de l'Avenue Saint-Julien. Il signale également que la carte d'accès à la déchetterie a été adressée aux administrés avec la dernière facture.

M. BOUCAU précise le projet d'Aquitanis d'évolution de l'aire de Sèves, avec confirmation de la création de 10 logements de type T2/T3.

Mme SESE-DUVILLE a observé la réparation tant attendue d'un lampadaire par l'entreprise INEO. M. CATTANEO lui répond que le SDEEG a reçu beaucoup de remontées négatives de la part d'élus communaux sur les prestations de celle-ci et a pris la décision de lui retirer le marché de maintenance des éclairages publics.

M. FAVIER informe les élus de difficultés rencontrées par l'association L'Auringleta pour mener à bien l'« atelier Nature » dans le cadre des activités périscolaires à la prochaine rentrée. Une autre solution serait à trouver, le cas échéant avec leur appui, pour faire perdurer une activité d'éducation à l'environnement.

Le prochain conseil municipal aura lieu jeudi 12 mars 2020 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h40.

Le Maire,

Les Conseillers Municipaux